

AMI – Appel à manifestation d'intérêt

Formats pédagogiques innovants avec le numérique à l'Université Paris Lumières

Objectifs

Depuis plusieurs années, la COMUE Université Paris Lumières (UPL) soutient des projets d'enseignants et d'équipes pédagogiques sur des initiatives en lien avec le numérique. Ainsi, depuis 2018, une vingtaine de projets ont été financés, sur diverses thématiques, ayant pour objectif d'améliorer les dispositifs d'apprentissage de nos étudiants.

Ce nouvel appel à manifestation d'intérêt (AMI) se donne l'ambition d'identifier et de soutenir dans les établissements de la COMUE UPL des enseignants ou équipes désireux de développer des projets novateurs dans le domaine de l'hybridation des formations, en explorant des formats pédagogiques en lien avec le numérique. Une attention toute particulière sera donnée à la valorisation et au partage d'expériences entre les établissements membres et au rayonnement des projets financés dans ce cadre. Les projets pourront notamment viser l'innovation pédagogique et numérique, l'adaptation à la diversité ou à la spécificité des profils des publics visés, le tissage de partenariats nouveaux et productifs, tant au niveau du site, ou du territoire qu'à l'international.

Les projets financés dans le cadre de cet AMI pourront servir de première expérimentation afin de faciliter les réponses aux appels à projets PIA, ministère, région, UNT, etc...

Types de projets visés

Peut répondre à cet AMI tout enseignant ou toute équipe pédagogique souhaitant proposer une initiative ou un dispositif d'innovation pédagogique et numérique au sein de son enseignement et/ou de sa formation.

Ces projets pourront concerner un ou plusieurs des aspects suivants :

- Production de dispositifs et de ressources pédagogiques numériques, utilisables au sein des formations des membres de l'UPL et/ou déclinables en modules d'autoformation, spocs, Moocs etc.
- Conception et exploration de nouveaux formats pédagogiques avec le numérique (ex : classes inversées, enseignements hybrides, classes partagées à l'international, jeux sérieux, évaluation à distance, etc.)
- Construction de parcours pédagogiques à partir de grains basés sur des ressources pédagogiques ouvertes (par exemple celles des UNT).
- Co-construction de dispositifs avec des partenaires du site ou du territoire, des universités et des établissements nationaux et internationaux.
- Valorisation d'initiatives pédagogiques existantes, partage d'expériences pouvant bénéficier aux autres établissements et participer au rayonnement du SITE

Financement

Cet AMI permettra de financer en 2022 le démarrage des projets lauréats, au travers de l'achat de petit matériel, de prestations, de missions, de financement de contrats étudiants ou de stages au sein des établissements porteurs (pour mémoire les projets financés en 2020 ont obtenu en moyenne 5727 €). Il ne peut financer ni des heures d'enseignement, ni des aménagements de locaux. Le financement sera accordé **sous réserve de l'avis explicite** et formalisé de l'établissement porteur quant à la faisabilité du projet. Des co-financements par l'établissement d'accueil sont possibles, dans les modalités qui leurs sont propres. Les projets sont financés pour une durée d'un an. En cas de projet pluriannuel, d'autres financements devront être trouvés au-delà de la première année.

Accompagnement

Les porteurs sont invités à s'assurer de la soutenabilité du projet et de sa compatibilité avec l'existant auprès des services des établissements membres (BAPN à l'université Paris 8, SASF et COMETE à l'université Paris-Nanterre). Ceci permettra d'instruire en amont les questions liées à la faisabilité et à l'élaboration budgétaire, et en aval d'accompagner la réalisation des projets. Il faudra s'appuyer notamment sur l'étude des perspectives de co-financement (via des AAP numériques régionaux, nationaux) et sur l'identification de partenaires avec qui travailler sur les projets, afin d'envisager une mise en œuvre et une extension au-delà de 2022.

Valorisation du projet

Les porteurs des projets ayant obtenu le financement s'engagent à partager et à valoriser leurs expérimentations pédagogiques. Un court rapport d'expérience, accompagné par exemple d'une évaluation par les étudiants, devra être fourni à l'issue du projet. Les équipes de la COMUE vous accompagneront dans cette démarche, et vous préciseront les différentes possibilités de valorisation.

Nouveau cette année

Il sera demandé une validation institutionnelle du projet sous la forme de la signature de la Direction Générale des Services et de la Direction de l'Établissement. Ces signatures devant être apposées avant la validation définitive (10/02/2022) il est conseillé de prendre contact en amont avec :

UPN : François Regourd, VP Initiatives pédagogiques et numériques, fregourd@parisnanterre.fr

INSHEA : Isabelle Turmaine, Chargée de mission et DPO, isabelle.turmaine@inshea.fr

UP8 : Valérie Besnard, Directrice de la Formation, vbesnard@univ-paris8.fr

Pour toute question, les porteurs de projet peuvent s'adresser au VP Numérique de la COMUE UPL via le mail aminum@u-plum.fr

Calendrier prévisionnel

- Envoi des propositions de projet sur formulaire téléchargeable sur le site UPL avant le 17 décembre 2021 à midi, par mail auprès de aminum@u-plum.fr
- Premier examen par la commission numérique du CAC après instruction des dossiers, début janvier 2022 (Demande de précisions éventuelles)
- Réception des précisions et des signatures institutionnelles : 10 février 2022
- Examen par la commission numérique du CAC, mi-février 2022
- Décisions sur les projets retenus et les montants d'aide attribués au CAC plénier du 8 mars 2022 puis au CA le 16 mars 2022.

Télécharger le dossier de candidature